

**dépendances et grande précarité :
la Municipalité présente son plan directeur de la toxicomanie**

La Municipalité redéfinit sa politique en matière de drogue et répond aux postulats adoptés par le Conseil communal. Elle propose diverses améliorations du dispositif actuel telles que l'extension de l'offre de prestations d'insertion, l'ouverture à titre d'essai d'un lieu d'accueil de jour pour les personnes en grande précarité ou encore un renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Dans un nouveau rapport-préavis « Politique communale en matière de drogue », la Municipalité rappelle les principes directeurs de cette politique avant d'en actualiser les objectifs, au vu notamment de l'évolution récente des législations et politiques fédérales et cantonales dans ce domaine. Ensuite, à la lumière des principes et objectifs fixés, elle répond aux postulats adoptés par le Conseil communal et propose une série de mesures concrètes.

Après un large processus de concertation et en pleine entente avec les autorités cantonales, la Municipalité souhaite maintenir l'effort de réduction des risques liés à la consommation de stupéfiants, proposer aux personnes dépendantes un processus d'autonomisation et d'insertion et prendre de nouvelles dispositions pour réduire les risques liés aux « scènes » de la drogue.

La Municipalité répond favorablement à certaines demandes de LausannEnsemble. C'est ainsi qu'elle propose aux personnes dépendantes de stupéfiants plus d'opportunités d'autonomisation et d'insertion. Elle favorise par ailleurs une meilleure collaboration entre les institutions de la réduction des risques et celles de la thérapie. La Municipalité renonce en revanche à l'ouverture d'un lieu d'accueil de nuit. En effet, la nécessité d'un tel lieu ne paraît pas suffisamment établie. Une autre proposition du postulat Stéphane Michel reçoit par contre une réponse favorable « indirecte » : la Ville participe activement à la mise sur pied d'une équipe mobile d'urgence sociale, sous l'autorité du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud.

La Municipalité maintient par ailleurs son projet d'ouverture d'un bistrot social, un lieu d'accueil de jour pour les personnes en grande précarité qui fréquentent les places publiques telles que la Riponne. Mais il s'agit désormais d'une expérience pilote de deux ans, accompagnée par une commission scientifique et éthique. Le bistrot social ne sera maintenu que s'il permet une diminution du nombre de marginaux sur les places ainsi que, pour ces derniers, une diminution de la consommation d'alcool. Si l'autorisation de consommer de l'alcool est maintenue, c'est qu'elle est, aux yeux de l'exécutif lausannois, la seule possibilité d'attirer les populations concernées dans un lieu où des mesures d'accompagnement et de réinsertion sont proposées.

Pour répondre à la pétition des habitants du quartier de César-Roux et à leurs craintes, la Municipalité propose de fixer, dans une convention avec le Corps de police, les modalités d'intervention aux abords du bistrot social, de réaliser des enquêtes de voisinage et de mettre sur pied une commission consultative intégrant tous les acteurs concernés, sur le modèle de ce qui a été fait dans le quartier du Vallon, lors de l'installation du Passage. Enfin, la Municipalité rappelle, dans son rapport-préavis, les mesures prises en matière de lutte renforcée contre le trafic de stupéfiants.

La direction de la sécurité sociale et de
l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement, tél. 021 315 72 00**
- **Michel Cornut, chef du service social, tél. 021 315 76 10**

Le rapport-préavis n°2009/3bis se trouve sur internet à l'adresse www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 11 mai 2010



Hôtel de Ville
case postale 6904
1002 Lausanne
tél. 021 315 25 50
fax 021 315 20 05
infopresse@lausanne.ch